

1 Identification du produit et de la société

1.1 Identification de la substance ou du mélange

Préparation d'enzymes microbiennes produite par fermentation, extraction, concentration, filtration, stabilisation et formulation. Les enzymes agissent en tant que biocatalyseurs pour effectuer des réactions spécifiques dans des conditions de réaction standard. Les préparations décrites ci-dessous entraîne une hydrolyse de la pectine et des substances pectiques.

N° article	Nom commercial
2289x	Fructozym® APX
2139x	Fructozym® Color
2220x	Fructozym® Flot
2210x	Fructozym® Flow UF
2152x	Fructozym® FLUX
2111x	Fructozym® P
2157x	Fructozym® P6-XL
2192x	Fructozym® PRESS
2006x	Fructozym® UF
2290x	Fructozym® Ultra HPX

1.2 Utilisation de la substance ou du mélange

Usage professionnel : Traitement des moûts et des vins (se reporter à la fiche technique).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

1.3.1 Identification de l'entreprise/compagnie

Erbslöh Geisenheim GmbH
Erbslöhstraße 1 - D-65366 Geisenheim - Germany
Tél : +49 (0) 6722 708-0

1.3.2 Distributeur France

Erbslöh S.A.S.
P.A.E. La Baume - 34290 Servian - France
Tél : +33 (0)4 67 39 29 70

1.4 Numéros d'appel d'urgence France

ORFILA : 01 45 42 59 59
Secours d'urgence : 112

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange selon règlement (CE) N° 1272/2008

Sensibilisation respiratoire / Catégorie 1 / Danger / H334

2.2 Eléments d'étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Pictogramme(s)



(SGH08)

Avertissement

DANGER

Mentions de dangers

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence

P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P284 : Porter un équipement de protection respiratoire.

P304 + 340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P342 + P311 : En cas de symptômes respiratoires. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3 Autres dangers

L'inhalation d'aérosols/poussières enzymatiques, pouvant résulter d'une mauvaise manipulation, peut entraîner une sensibilisation et entraîner des réactions allergiques chez les personnes sensibilisées. Le contact avec la peau peut provoquer une irritation.

Cette substance ne répond pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
11.08.2021	003	08/2021 / RL	1 / 5 (fructozym_liquid-sds-french-erbsloeh-20210811-003)

3 Composition/information sur les ingrédients

3.1 Substance

Non applicable

3.2 Mélange

Composition : Préparation enzymatique liquide stabilisée au glycérol et/ou chlorure de potassium (tous les composants sont de qualité alimentaire)

Principale activité Enzymatique	N° CAS	N° EINECS	N°UIB	Teneur	Classification R(CE) N° 1272/2008
Pectinase	9032-75-1	232-885-6	3.2.1.15	2 - 20 %	Resp Sens.1, H334 (*)

(*) Libellé des classes et des phrases de danger : voir section 16

Synonyme(s) : Enzyme pectolytique

Limite d'exposition sur le lieu de travail selon R(CE) n° 1272/2008 : Non applicable, pas de valeur pour cette substance.

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Aucune toxicité aiguë connue, mais en cas d'exposition aux aérosols de la solution enzymatique, des problèmes respiratoires et des réactions allergiques peuvent survenir chez les personnes sensibles. Le contact prolongé de la solution enzymatique avec la peau, peut provoquer des irritations.

En cas d'inhalation

Amener le sujet à l'air frais. Faire boire de l'eau. Consulter un médecin en cas de difficulté respiratoire.

En cas de contact avec les yeux

Enlever les verres de contact. Rincer abondamment à l'eau en écartant les paupières. Consulter un spécialiste.

En cas de contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si irritations.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et faire boire de l'eau si victime consciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

Autoprotection

Penser à se protéger avant de porter secours.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Se reporter au paragraphe 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de donnée disponible.

5 Lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction adéquats

Tous les agents d'extinction sont utilisables : eau, CO₂, mousses, poudres.

5.2 Moyens d'extinction à proscrire

Tenir compte des risques liés à l'environnement de la zone d'incendie.

5.3 Dangers particuliers

Dégagement de monoxyde et de dioxyde de carbone en cas de combustion.

5.4 Mesures de protection en cas d'intervention

Porter un équipement de protection adapté à l'environnement de la zone d'incendie.

6 Mesures en cas de fuite accidentelle

6.1 Précautions individuelles et collectives

Evacuer la zone contaminée. Eviter la formation d'aérosols. Utiliser un équipement de protection adéquat (voir section 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le rejet dans les égouts ou le milieu naturel. En cas de déversement dans le milieu extérieur, prévenir les autorités.

6.3 Méthode de nettoyage

Récupérer le produit à l'aide d'un produit absorbant inerte (perlite, sable, sciure). Laver le résidu abondamment à l'eau.

6.4 Autres informations

Voir sections 7, 8 et 13.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
11.08.2021	003	08/2021 / RL	2 / 5 (fructozym_liquid-sds-french-erbsloeh-20210811-003)

7 Manipulation et stockage

7.1 Manipulation

Assurer une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter la formation d'aérosols.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser l'équipement de protection approprié à ce produit (voir section 8).
Prévoir un dispositif de rince-œil et une douche de sécurité à proximité du poste de travail.

Conseils sur la protection contre l'incendie et les explosions

Produit non inflammable. Prendre toutes les mesures de protection contre le feu et les explosions dans la zone de travail.

7.2 Stockage

Entreposer les récipients d'origine hermétiquement fermés dans un local frais (5 à 15°C), sec et à l'abri d'odeurs étrangères.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir fiche technique.

8 Contrôle de l'exposition et mesures de protection

8.1 Limite d'exposition sur le poste de travail

Limite d'exposition professionnelle : Non disponible.

8.2 Contrôles d'exposition

a) Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration/ventilation suffisante sur le poste de travail.
Se laver les mains avant et après manipulation.

b) Protection respiratoire

Si production de poussières, porter un masque de protection (P3).

c) Protection des mains

Gants de protection (caoutchouc, PVC, néoprène).

d) Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Eviter le port de lentilles de contact.

e) Protection du corps

Porter un vêtement de protection adapté aux conditions du lieu de travail.

f) Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir sections 6 et 7.

9 Caractéristiques physiques et chimiques

9.1 Aspect

Etat physique : Liquide brun
Odeur : Caractéristique

9.2 Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement

Densité (20°C) : 1,1 - 1,3
pH (à 20°C) : 3,8 - 4,8
Point de fusion : Environ 122°C
Température d'ébullition : Non disponible
Auto-inflammation : Non auto-inflammable
Danger d'explosion : Non applicable
Solubilité dans l'eau : Soluble dans l'eau

10 Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

Stable en conditions normales d'utilisation. Perte d'activité enzymatique possible si stockage > 10°C, conserver au froid.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse dans les conditions normales d'emploi.

10.4 Conditions à éviter

Stocker à l'abri de la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Non disponible

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
11.08.2021	003	08/2021 / RL	3 / 5 (fructozym_liquid-sds-french-erbsloeh-20210811-003)

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Le contact avec la peau peut provoquer une irritation.

Corrosion/irritation oculaire

Non classé. Irritation possible en cas de contact.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

En cas de contact prolongé ou fréquent avec la peau, des symptômes d'irritation ne peuvent être exclus. L'inhalation répétée de poussière d'enzyme causée par une mauvaise manipulation peut provoquer des réactions allergiques, y compris une bronchite asthmatique, chez les personnes sensibles.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé.

Cancérogénicité

Non classé.

Toxicité pour la reproduction

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Pas de donnée disponible.

12 Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité

Selon l'état de nos connaissances, le produit ne présente pas de toxicité avérée pour l'environnement.

12.2 Mobilité

Pas de donnée disponible.

12.3 Persistance et dégradabilité

Produit biodégradable.

12.4 Potentiel de bioaccumulation

Pas de donnée disponible.

12.5 Evaluations PBT et vPvB

Cette substance ne répond pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Bien que sans danger pour l'environnement, éviter l'épandage du produit dans le milieu naturel.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Traitement des déchets

Le produit doit être évacués et traités selon les réglementations nationales et locales en vigueur.

13.2 Traitement des emballages

Les emballages contaminés doivent être évacués et traités selon les réglementations nationales et locales en vigueur.

14 Informations relatives au transport

14.1 Transport terrestre (ADR/RID)

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

14.2 Transport maritime (IMDG) / Transport fluvial (ADNR)

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

14.3 Transport aérien (IATA)

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au /mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N°1272/2008 (CLP)

Non classé.

Classification SGH

Matière dangereuse selon le SGH

Règlements nationaux (Allemagne)

Classe de danger pour l'eau (WGK) : nwg (substance non polluante pour l'eau)

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'évaluation de sécurité chimique réalisée pour ces produits.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
11.08.2021	003	08/2021 / RL	4 / 5 (fructozym_liquid-sds-french-erbsloeh-20210811-003)

16 Autres informations

16.1 Indications de modification

Paragraphe 2 : Classification, identification et étiquetage des dangers.

16.2 Libellé des classes et des phrases de danger figurant au paragraphe 3

Resp. Sens. 1 : Sensibilisation respiratoire, catégorie 1

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

16.3 Informations complémentaires

Pour plus d'informations concernant l'utilisation et les caractéristiques techniques de ces produits, consulter les fiches d'emploi et de spécifications disponibles sur notre site internet.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Elle ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est employé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs, faite dans cette fiche, ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Le destinataire du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des emballages, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
11.08.2021	003	08/2021 / RL	5 / 5 (fructozym_liquid-sds-french-erbsloeh-20210811-003)